

Synthèse des résultats

par Guillaume Lescuyer, Jonas Ngouhouo Poufoun, Richard Eba'a Atyi

Les précédents chapitres thématiques permettent de dresser un diagnostic socio-économique exhaustif et actualisé du secteur forêt/faune du Cameroun. Ce chapitre final fait la synthèse des résultats présentés. Il se décompose en quatre parties. Premièrement, les données économiques de base sont agrégées afin d'établir la contribution de ce secteur à l'économie nationale. Deuxièmement, cette agrégation des données sous-sectorielles est comparée aux estimations tirées de la comptabilité nationale. Troisièmement, les principaux bénéfices sociaux et environnementaux du secteur forêt/faune sont rappelés. Enfin, certaines recommandations générales sont formulées afin de pérenniser ou d'augmenter la contribution de ce secteur à l'économie nationale, tout en renforçant sa visibilité dans l'arène politique.

Importance financière et économique du secteur forêt/faune

L'ambition initiale était d'appliquer une analyse homogène aux différents sous-secteurs qui composent le secteur forêt/faune au Cameroun. Une même approche méthodologique a été appliquée à tous ces sous-secteurs. Cette démarche a été confrontée à un principe de réalité et toutes les catégories de bénéfices et de coûts n'ont pu être renseignées pour tous les sous-secteurs. Cela tient à trois raisons principales : (1) certains secteurs (comme l'exploitation forestière industrielle) sont largement formels tandis que d'autres (comme le bois énergie) sont largement informels ; (2) certains secteurs produisent de nombreux bénéfices financiers tandis que certains ne génèrent aujourd'hui que des bénéfices économiques (comme les services environnementaux) ; (3) l'accès aux données est hétérogène et dépend de l'existence de littérature (articles scientifiques et rapports) ainsi que de l'accessibilité – souvent difficile – aux données publiques.

En dépit de cette disparité de traitement des informations, neuf variables ont été retenues pour caractériser l'importance financière et économique des sous-secteurs forêt/faune :

- Le bénéfice financier brut, c'est-à-dire le chiffre d'affaires annuel.
- Le bénéfice financier net, c'est-à-dire le bénéfice financier brut moins tous les coûts de production. Cela correspond au profit dégagé par le sous-secteur.
- La valeur ajoutée (brute) qui correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des consommations intermédiaires. Plus concrètement, la valeur ajoutée est le résultat de l'agrégation des bénéfices financiers nets, des charges du personnel, de l'amortissement du matériel et de la fiscalité générale et spécifique. La somme des valeurs ajoutées des sous-secteurs forêt/faune permet de quantifier la contribution au produit intérieur brut.
- Le bénéfice économique brut, c'est-à-dire le bénéfice non monétaire que retirent les agents économiques d'un sous-secteur. Le bénéfice économique brut couvre alors deux catégories : (1) la valeur brute de l'auto-consommation ; (2) la valeur brute des bénéfices tirés du maintien de fonctions écologiques.
- Le bénéfice économique net, c'est-à-dire le bénéfice économique brut duquel sont déduits les coûts de production de ce bénéfice.
- La fiscalité spécifique, qui se compose des taxes, redevances et droits appliqués au sein de chaque sous-secteur.

- La fiscalité générale générée par ce sous-secteur. Nous l'avons restreinte à la TVA appliquée aux ventes formelles de produits sur les marchés nationaux, ou à la TVA payée par le sous-secteur lors de l'achat des consommations intermédiaires.
- La fiscalité informelle, qui représente les paiements illicites versés aux représentants des administrations.
- Le nombre d'emplois privés formels ou le nombre de praticiens informels.

Le Tableau 1 présente les estimations de ces différentes variables sur la base des données établies dans les chapitres thématiques.

Tableau 1 : Synthèse des contributions des sous-secteurs forêt/faune à l'économie nationale (en milliards de F.CFA/an)

Sous-secteur	Bénéfices financiers bruts	Bénéfices financiers nets	Valeur ajoutée	Bénéfices économiques bruts	Bénéfices économiques nets	Fiscalité spécifique	Fiscalité générale générée	Fiscalité informelle	Emplois directs formels (secteur privé) ou nombre de praticiens informels
Bois d'œuvre - industriel	370,54	n.e.	177,06	-	-	25,25	32,86	n.e.	22 971 emplois
Bois d'œuvre - artisanal indiv.	64,20	10,90	44,09	n.e.	n.e.	-	3,86	8,05	44 000 praticiens
Bois d'œuvre - artisanal com.	1,00	0,34	0,78	-	-	-	0,02	0,01	500 emplois
Bois énergie	188,30	117,40	152,00	77,80	n.e.	0,02	n.e.	0,50	90 000 emplois
PFNL	76,33	n.e.	61,06	13,86	n.e.	0,14	0,03	n.e.	32 700 praticiens
Chasse sportive	7,80	1,10	3,71	-	-	0,84	0,97	n.e.	820 emplois
Chasse villageoise	36,80	7,40	16,51	43,20	30,60	-	2,99	n.e.	460 000 praticiens
Tourisme	5,13	n.e.	1,66	-	-	0,60	0,71	-	385 emplois
Séquestration carbone	-	-	-	14,45	2,85	-	-	-	-
TOTAL (milliards F.CFA / an)	750,1	137,1	456,9	149,3	33,5	26,8	41,4	8,6	

(n.e. = non estimé)

Plusieurs variables n'ont pu être estimées soit par manque d'accès aux coûts de mise en œuvre de l'activité, soit par une absence d'informations précises sur le niveau d'auto-consommation, soit par ignorance du montant des paiements informels effectivement versés.

Nonobstant, le chiffre d'affaires annuel du secteur forêt/faune est évalué autour de 750 milliards de F.CFA tandis que la valeur ajoutée s'établit autour de 457 milliards sur la base de l'agrégation des valeurs ajoutées des sous-secteurs, soit environ 3,94% du PIB (hors pétrole) de 2011. Le poids financier du secteur de l'exploitation industrielle du bois reste majeur, quoique sa valeur ajoutée soit relativement proche de celle évaluée pour le sous-secteur du bois énergie.

Le bénéfice brut tiré de l'auto-consommation n'est pas négligeable puisqu'il est estimé à environ 150 milliards de F.CFA par an, sur la base d'hypothèses conservatrices notamment pour les PFNL. Il est surprenant de découvrir que le secteur forêt/faune génère une fiscalité générale largement supérieure à celle de la fiscalité spécifique. Le montant substantiel de fiscalité informelle montre que ces pratiques sont relativement communes dans le secteur, même si elles sont aujourd'hui peu documentées.

Enfin, le secteur forêt/faune offre aujourd'hui un emploi formel à environ 25 000 personnes dans le secteur privé, dont l'essentiel est proposé par les industries du bois. En complément, environ 600 000 personnes exercent une activité régulière (souvent à plein temps) mais informelle en lien avec l'exploitation des ressources forestières. Ne considérer que les emplois formels réduit donc très fortement l'impact positif de ce secteur sur la main d'œuvre nationale. Tout au contraire, ce large spectre d'usagers des ressources forestières montre une large répartition des revenus, notamment au profit des populations rurales souvent pauvres.

Analyse comparative avec les indicateurs de la comptabilité nationale

Il est intéressant de comparer les estimations macro-économiques du secteur forêt/faune selon qu'elles proviennent de la comptabilité nationale ou d'évaluations agrégées basées sur des études sous-sectorielles. Le Tableau 2 reprend certains agrégats présentés dans le chapitre 2 et les oppose aux évaluations faites dans les chapitres thématiques.

Tableau 2 : Comparaison des estimations macro-économiques

<i>par an</i>	Estimations tirées de la comptabilité nationale	Estimations tirées des études sous-sectorielles
Chiffre d'affaires du secteur forêt/faune	526,5 milliards	750,1 milliards
Contribution du secteur forêt/faune au PIB (hors pétrole)	3,02%	3,94%
Valeur ajoutée des entreprises forestières industrielles	139,81 milliards	177,06 milliards
Emplois par l'exploitation forestière industrielle	7 766 emplois	22 971 emplois
Emplois par l'exploitation forestière informelle	20 681 emplois	44 000 emplois
Nombre de chasseurs	204 985 chasseurs	460 000 chasseurs
Auto-consommation des produits de chasse	7,89 milliards	43,20 milliards
Recettes fiscales spécifiques	18,18 milliards	26,80 milliards

Pour toutes les rubriques considérées, la comptabilité nationale produit des estimations significativement inférieures aux évaluations basées sur les études sous-sectorielles. Deux principales raisons peuvent être évoquées pour expliquer la prise en compte partielle par la comptabilité nationale des bénéfices financiers et économiques réels du secteur forêt/faune :

1. La nomenclature utilisée par la comptabilité publique ou les méthodes de collecte des données ne paraissent pas parfaitement adaptées pour apprécier et analyser le fonctionnement du secteur forêt/faune. Certains agrégats, comme le niveau d'emploi du secteur forestier industriel, paraissent effectivement déconnectés de la réalité. Plus globalement encore, on ne peut qu'être surpris de la stabilité de la contribution du secteur forêt/faune au PIB entre 2008 et 2010 – estimée à 2,76% sur ces 3 années – alors que le secteur subissait une crise majeure (Karsenty et al., 2010). En outre, certains sous-secteurs liés à l'utilisation des espaces et des ressources forestiers – comme les PFNL ou l'éco-tourisme – sont difficilement identifiables dans la matrice actuelle de la comptabilité publique.
2. Les activités informelles sont peu suivies et mal intégrées par la comptabilité publique. Ce manquement est dû, d'une part, à la faible fréquence des enquêtes spécifiques diligentées par l'INS et, d'autre part, aux questionnaires utilisés dans ces enquêtes, qui ne sont pas toujours adéquats pour appréhender la portée réelle de ces activités « sensibles ». Dans un tel contexte, des questions comme « *est-ce qu'au moins un membre de votre ménage pratique des activités de chasse?* » ou « *quelle est la valeur des produits de chasse consommés au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête?* » ont peu de chance d'avoir des réponses tout à fait honnêtes ou crédibles.

Ces lacunes de la comptabilité nationale ne sont toutefois pas le fait du seul secteur forêt/faune au Cameroun. Très probablement, l'agriculture vivrière ou l'exploitation minière artisanale sont également imparfaitement appréhendées par la comptabilité publique. Il en résulte vraisemblablement une sous-évaluation globale du PIB, qui fausse notre estimation de la contribution réelle du secteur forêt/faune à l'économie nationale.

Bénéfices sociaux et environnementaux

Les différentes filières qui composent le secteur forêt/faune au Cameroun produisent de nombreux bénéfices sociaux et environnementaux qui ont été présentés dans les chapitres thématiques. Ce section se contente de rappeler les principaux d'entre eux, en distinguant les activités formelles et de celles qui sont essentiellement informelles car leurs modes opératoires et leurs retombées divergent.

L'exploitation forestière industrielle et, dans une certaine mesure, la chasse sportive contribuent fortement à la construction des infrastructures sociales et à l'accès aux services de base. Ils offrent aussi des emplois formels en zones rurales et payent une fiscalité spécifique et générale importante, mais dont la rétrocession partielle aux échelles communale et villageoise peut s'avérer difficile. Ces deux secteurs évoluent dans un contexte légal relativement stabilisé qui vise à la durabilité des ressources exploitées. Si les niveaux actuels de production et de commercialisation de bois industriel inspirent de l'espoir sur la pérennité de ces bénéfices, il n'en est pas forcément de même des espèces recherchées par les chasseurs professionnels, qui semblent se raréfier. Outre les effets du braconnage, ces ressources fauniques font rarement l'objet d'un suivi régulier, ce qui empêche l'établissement de plans actualisés de chasse.

Les activités informelles d'exploitation des forêts et de la faune apportent d'autres avantages sociaux. Elles concernent, tout d'abord, une majorité des habitants des zones rurales, qui continuent à dépendre fortement des ressources forestières pour leur alimentation et pour leurs revenus. Les femmes notamment jouent un rôle majeur dans la gestion des PFNL ou dans la commercialisation de la viande de brousse. Ces activités bénéficient en outre d'une forte légitimité sociale car elles s'appuient essentiellement sur les règles coutumières d'accès et d'usage des ressources forestières. De manière générale, la chasse villageoise, le prélèvement des PFNL, le sciage artisanal ou la collecte du bois-énergie sont des pratiques individuelles, qui ne nécessitent pas le montage compliqué d'organisations formelles collectives – associations, GIC, coopératives – qui ont très souvent montré leurs limites institutionnelles et opérationnelles (Lescuyer, 2006). Elles sont davantage structurées par les besoins de marché et s'appuient sur des formes d'entrepreneuriat individuel, au moins au niveau de l'extraction des ressources. Cette forme d'organisation permet de pourvoir les marchés urbains en produits forestiers et fauniques à bas prix. Elle alimente également des pratiques de paiement informel aux différentes formes d'autorité publique présentes soit aux endroits d'exploitation, soit installées sur les axes de transport, soit présentes sur les points de vente. Au moins trois types d'acteurs bénéficient donc directement de l'existence de ces filières informelles : les populations rurales qui valorisent des ressources qu'elles considèrent souvent comme étant les leurs selon la coutume, les populations urbaines qui disposent de produits à faible prix, et certains représentants de l'administration qui en tirent des sursalaires parfois très importants.

Ces pratiques informelles semblent aujourd'hui peu mettre en péril les ressources qu'elles exploitent. Par exemple pour la chasse villageoise, 70% des espèces de mammifères chassées n'apparaît pas dans la liste des espèces menacées. De même, la quasi-totalité des sites de sciage artisanal se situe à moins de deux kilomètres d'une voie d'évacuation, presque toujours dans le DFNP. Encore plus surprenant, seule la région de l'Extrême Nord semble devoir faire face à une raréfaction des ressources en bois de feu. Toutefois, comme le montrent Robiglio et *al.* (2013) dans la région du Centre, la propriété coutumière est sollicitée pour aliéner la ressource mais rarement pour la gérer. La probable augmentation de la demande domestique à moyen et long terme sur ces produits risque d'accroître de manière très importante la pression sur ces ressources.

Perspectives

L'objectif de cette dernière section n'est pas de dresser la liste exhaustive des recommandations spécifiques établies dans les chapitres précédents, mais de proposer quelques pistes de réforme du

secteur forêt/faune au Cameroun pour en accroître les retombées financières et économiques. Deux orientations complémentaires sont succinctement envisagées : (1) renforcer et valoriser encore davantage l'exploitation industrielle du bois et promouvoir des activités formelles encore embryonnaires comme les PSE ou le tourisme, et (2) réguler et pérenniser les activités aujourd'hui informelles.

Comme l'indiquait le chapitre macro-économique, le secteur forestier a un grand potentiel de création de richesse. Il est efficient – au sens économique du terme – d'accroître l'allocation des ressources publiques pour financer l'élaboration et la mise en place de grands projets dans le secteur forestier et faunique, comme le passage de l'industrie du bois aux 2^{ème} et 3^{ème} transformations du bois ou la promotion de l'écotourisme. Plusieurs raisons empêchent toutefois une modernisation ou un développement rapide de ces secteurs, liées à la demande des marchés, à la formation des personnels ou une image incertaine du Cameroun pour les touristes internationaux. De même, les réflexions engagées depuis une dizaine d'années pour élaborer et appliquer des mécanismes de PSE n'ont pas encore rencontré de succès et indiquent les difficultés et lourdeurs à initier un nouveau secteur économique.

En termes de valeur ajoutée, ce sont aujourd'hui les filières informelles qui produisent le plus de richesse à partir de l'usage des ressources forestières et fauniques. Il est nécessaire de reconnaître leur importance économique et stratégique et de leur donner une place conséquente dans la stratégie du secteur forêt-faune, la loi forestière et l'administration forestière. Au-delà, leur prise en compte doit être améliorée dans l'établissement de la comptabilité nationale.

La formalisation et une régulation plus efficace des usages forestiers qui se placent aujourd'hui en dehors (ou en-deça) de la loi requiert deux approches complémentaires. D'une part, il est nécessaire d'améliorer la gouvernance de ces sous-secteurs. Trois trains de mesures sont alors envisageables : (1) la simplification et l'amélioration des procédures réglementaires et administratives ; (2) la sanction des fonctionnaires peu scrupuleux ; (3) l'incitation financière à appliquer la légalité. Le cadre légal doit être adapté aux capacités et aux besoins des entrepreneurs informels. Plus qu'un durcissement de la répression à l'encontre des « scieurs sauvages », des braconniers ou des charbonniers, nous tendons à recommander la mise en place de mécanismes financiers incitatifs, qui les conduisent progressivement à se tourner vers une activité légale tout aussi lucrative que les pratiques aujourd'hui informelles.

D'autre part, là où règles et perceptions locales de la nature favorisent la gestion durable des ressources, il serait pertinent de les reconnaître officiellement et de renforcer leur statut. Cette proposition nécessite la révision des modes de tenure forestière et foncière qui n'admettent pas la propriété coutumière de certaines ressources. Une telle décentralisation de la gestion de certaines ressources forestières ou fauniques devrait être encadrée par des principes simples d'exploitation durable, qui seraient contrôlés par les services administratifs. De plus, il faut probablement dès aujourd'hui avoir une meilleure connaissance de l'état des ressources utilisées par ces filières et mettre en place des systèmes de suivi simples et pouvant guider les décisions de gestion des acteurs locaux.